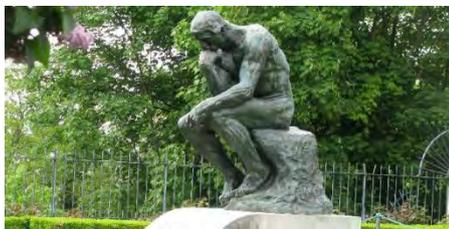


Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon



Bulletin 162

Avril 2022



cliché Myrabella- licence creative commons

Le Bassin de Chalais

Éditorial

Depuis sa création en 1965, le CSSM se bat pour la réhabilitation complète de la Grande Perspective.

Aujourd'hui la reprise de la concession du Hangar Y et du bassin de Chalais par Art Explora peut être l'occasion d'une telle réhabilitation. Cela suppose cependant que les différents acteurs - mairie, DRAC, ONF - agissent de façon concertée et élaborent un projet cohérent global en liaison avec le nouveau concessionnaire.

Il faut tout d'abord évaluer avec soin les impacts de la nouvelle concession pour qu'elle s'intègre harmonieusement dans cet ensemble (stationnements, conditions d'accès du public au bassin de Chalais, promenades piétonnes).

Le projet global doit aussi recréer le Tapis Vert depuis le parterre de l'Orangerie jusqu'au bassin et offrir ainsi une promenade qui traverserait l'avenue de Trivaux en contrebas du club de tennis. Les accès depuis le centre de Meudon vers le sud de la perspective et la forêt seraient ainsi améliorés.

Enfin le départ prochain de l'ONERA est l'occasion d'offrir également une promenade depuis Val Fleury jusqu'au bassin et la forêt via la rue d'Arthelon (avec résurgence du ru au travers du site de l'ONERA) ; ce départ est aussi l'opportunité de lancer un projet de restauration de la grande soufflerie cohérent avec celui du Hangar Y.

Le CSSM a au cours de plus de 55 ans contribué à la restauration du côté nord de la perspective (avenue du Château, grande terrasse, Orangerie) et a su préserver les possibilités de réhabilitation de la partie sud ; il doit être aujourd'hui à la hauteur de ses anciens ! Cette étape est en effet essentielle pour la restauration finale de cette perspective, l'une des plus belles d'Île-de-France, tant par ses dimensions que par son relief ou ses vues. Le présent bulletin présente nos premières propositions.

Christian Mitjavile,
Président du CSSM



Comité de Sauvegarde
des Sites de Meudon

Sommaire

2 Éditorial

4 L'aérostation à Meudon - Yves Terrien



10 Passé, présent et avenir du site de Chalais-Meudon - Michel Jantzen

15 Hangar Y - Bassin de Chalais - Pierre Mougin

20 De la Belle au bois dormant ... aux Illusions perdues - Bernard Chemin

21 Un anniversaire oublié - Bernard Chemin

22 La colline Rodin : l'accès public aux trésors cachés des carrières Un rêve évanoui ? - Jean-Baptiste Delaporte et Denys Millet



25 Les 40 ans de « Forêt Propre » - Jean-Baptiste Delaporte

29 Quelques récoltes de « Forêt Propre »



30 BRÈVES - Michel Jantzen, Christian Mitjavile et Michel Riottot

Responsable de la rédaction : Nicole Meyer-Vernet

Comité de rédaction : Yves Terrien, Marie-Rose Frichet Ramarao et Michel Riottot

Les articles contiennent des illustrations fournies par leurs auteurs. Les opinions exprimées sont celles des auteurs ou de la Rédaction. Toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation préalable. La Rédaction remercie les auteurs des articles, ainsi que Danièle Rabain pour les photos de « Forêt Propre » et Éric Thirion pour la correction d'erreurs typographiques.

Adhésion pour l'année 2022 : membres adhérents 25 €, étudiants ou moins de 25 ans : 5 €, Bienfaiteurs à partir de 30 €. Vous pouvez joindre le CSSM au 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon ou par courriel : sites.meudon@wanadoo.fr

Crédits photo : ©Tous droits réservés.

Bandeau de couverture : Musée Rodin (Le Penseur, jardin de la Villa des Briants à Meudon), Joël Cuénot (la Grande Coupole de l'Observatoire), Pierre Sabatier (Immeubles Pouillon à Meudon-La-Forêt).

Sommaire : Le dirigeable « La France » dans le Hangar Y (wiki-libre) ; La Grande Perspective, vue depuis le Tapis Vert au XVIIème siècle - Gravure d'Israël Silvestre (MAHM) ; Dans les carrières Arnaudet (Fonds J. Parini) ; Opération « Forêt Propre ». (Photo André Guillaubey)

L'aérostation à Meudon

Alors que le Hangar Y va (enfin !) retrouver une destination, et après l'intéressante exposition sur Charles Renard organisée par le Musée d'Art et d'Histoire de Meudon au Centre d'Art et de Culture, il est intéressant de rappeler le rôle de Meudon dans l'histoire de l'aérostation et le rôle que ce bâtiment y a joué.

L'aérostation est la technique qui permet de se déplacer dans l'atmosphère, sans contact avec le sol, en utilisant des engins plus légers que l'air.

Après des premiers essais marqués par la mise au point par les frères Montgolfier de ballons de papier gonflés à l'air chaud, le premier envol humain est celui de Pilâtre de Rosier le 19 octobre 1783, à bord d'une « montgolfière » captive, c'est-à-dire reliée au sol. Il sera suivi d'un vol de 9 km (du Bois de Boulogne jusqu'à la place Paul Verlaine dans le 13^{ème} arrondissement) le 21 novembre. De nombreux autres essais suivront. L'air chaud, peu commode à utiliser, sera remplacé par de l'hydrogène, beaucoup plus léger que l'air mais très inflammable, voire même par du gaz d'éclairage ! Mais le point commun de tous ces vols est qu'ils ne sont pas dirigeables : il faudra attendre près d'un siècle pour que les ballons « dirigeables » apparaissent.

À Meudon comme ailleurs, l'aérostation a connu deux grandes périodes d'activité : le développement de l'aérostation militaire pendant la période Révolutionnaire et le développement des ballons dirigeables à Chalais-Meudon fin XIX^{ème}-début XX^{ème}, avec la construction du Hangar Y.

I - L'Aérostation à l'époque de la Révolution

L'idée d'observer les mouvements de l'ennemi à partir du ciel était déjà ancienne, mais, à l'époque de la Révolution, c'est le chimiste et membre du Comité de Salut Public Louis-Bernard Guyton de Morveau qui, au vu des premières expériences de ballons captifs des années 1780, va persuader ses collègues d'en utiliser sur le front de l'est où l'armée révolutionnaire affronte une large coalition européenne désireuse d'abattre la République.

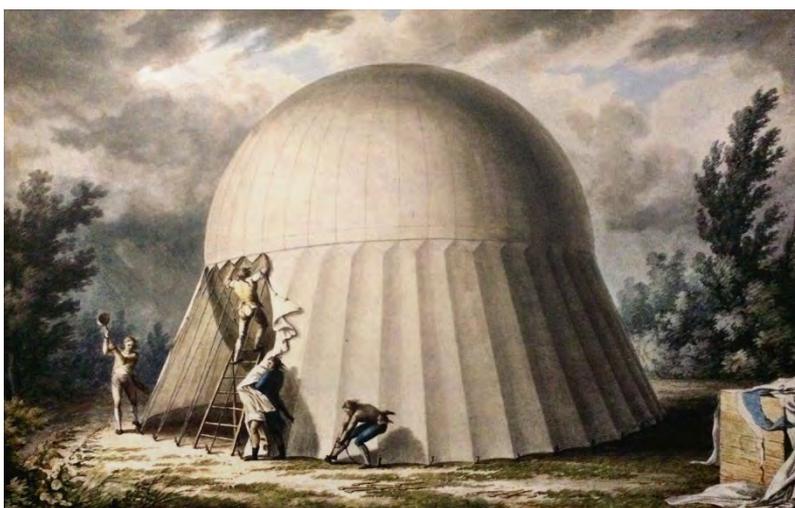
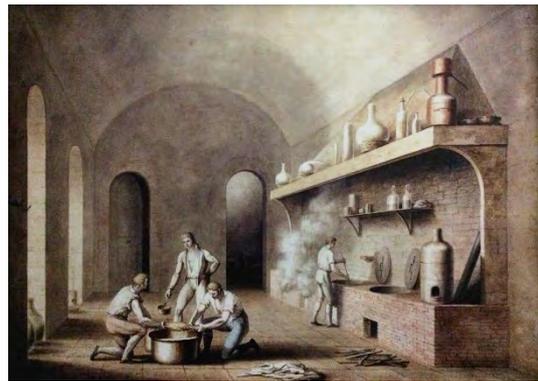
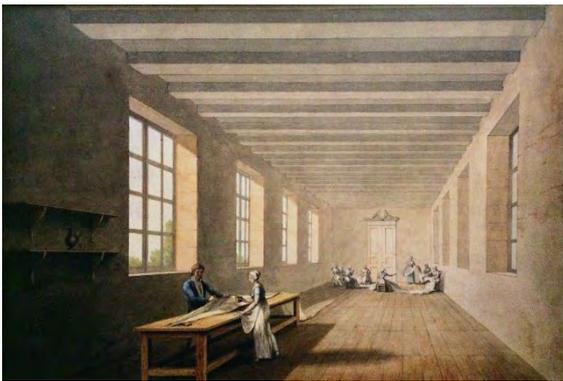
Le 2 novembre 1793, le Comité de Salut Public crée dans l'ancien château de Meudon (renommé « Maison Nationale de Meudon ») l'« Établissement national pour diverses épreuves » chargé de perfectionner les « machines de guerre » en mettant au point un ballon captif pouvant emporter deux personnes munies d'une lunette achromatique grossissante afin d'observer l'activité des troupes ennemies. C'est le physicien Jean-Marie-Joseph Coutelle qui sera chargé du projet, assisté d'un physicien et aussi artiste, Nicolas-Jacques Conté (oui, celui de la célèbre marque de crayons !).

Leur ballon, « l'Entreprenant », sera prêt en mars 1794. C'est une sphère en soie d'environ neuf mètres de diamètre, recouverte d'un vernis imperméabilisant et emplie d'hydrogène fabriqué sur le lieu d'utilisation selon un procédé mis au point par Coutelle (fabrication « au fer rouge » où l'hydrogène est issu de la décomposition $\text{H}_2\text{O} \rightarrow \text{H}_2 + 1/2\text{O}_2$ de la vapeur d'eau passant sur du fer chauffé au rouge). Un essai concluant de ce ballon captif aura lieu à près de 700 mètres d'altitude au-dessus de la Seine, Coutelle étant alors capable d'effectuer des observations détaillées à grande distance. Une compagnie d'aérostiers sera créée dès le 2 avril. L'utilisation de l'Entreprenant sera décisive pour assurer la victoire à la bataille de Fleurus contre les Autrichiens.



À gauche : *Nicolas-Jacques Conté* (gravure de Robert de Launay, d'après Adolphe Roehn)
À droite : *Jean-Marie-Joseph Coutelle* (1794, auteur inconnu) © USA - Library of Congress

Les grandes dimensions de l'ancien château de Meudon et les vastes espaces ont certainement facilité la réalisation de ce projet, comme le montrent les belles gravures réalisées par Nicolas-Jacques Conté :



Au-dessus à gauche :
Assemblages des fuseaux

Au-dessus à droite :
Fabrication du vernis

Ci-contre :
L'aérostat sous sa tente

© Musée de l'Air et de l'Espace

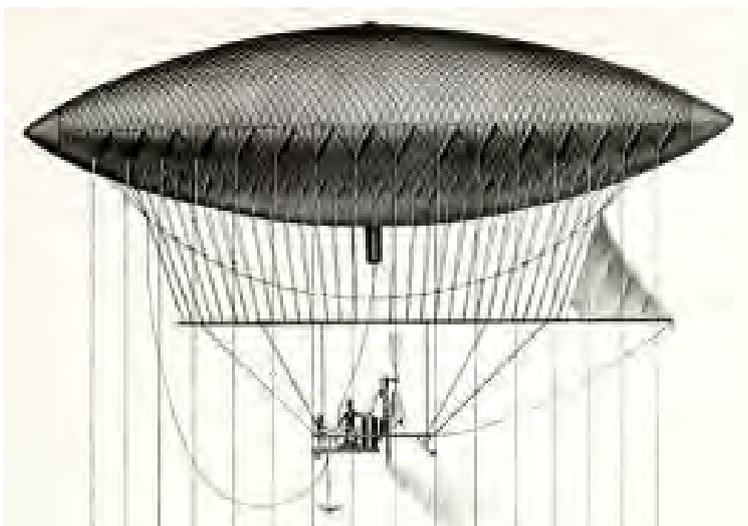


À gauche : la bataille de Fleurus (gravure anonyme) © Musée Carnavalet
 À droite : Vignette représentant le transport du ballon à Fleurus © Musée du Génie, Angers

Une seconde compagnie sera créée ainsi qu'une école d'aérostiers à Meudon. Mais Bonaparte, qui trouve ces ballons et toutes les installations associées difficiles à déplacer dans les guerres de mouvement qu'il affectionne, dissoudra les deux compagnies d'aérostiers et fermera l'école de Meudon. Ce sera, pour quelques décennies, la fin de l'aventure des ballons avant qu'ils reprennent du service lors du siège de Paris par les Allemands en 1870, en permettant à des personnalités de s'échapper de la ville et à du courrier d'en sortir... au gré des vents, pas toujours prévisibles (les lettres par « ballon monté » sont toujours très prisées des philatélistes, car rares maintenant, bien que plusieurs tonnes de courrier soient alors sorties de Paris par ce moyen).

II - La période de 1870 à 1918 et le Hangar Y

Être capable de diriger les aérostats était resté une gageure pendant quelques décennies, malgré quelques essais comme celui du précurseur Hervé Giffard en 1852, un moteur à vapeur permettant de (plus ou moins) diriger le vol effectué entre Paris et Élancourt, près de Trappes.



*Ballon navigable conçu par
 Henri Giffard en 1852*

© wiki-libre

Après le siège de Paris durant lequel les ballons avaient montré leur utilité malgré l'absence de maîtrise de leur direction de vol, on revient vers l'aérostation avec la création d'une « Commission des Communications par Voie Aérienne » en 1875, présidée par le colonel Laussedat et dont le secrétaire est le capitaine du génie Charles Renard. Elle est d'abord installée aux Invalides et, de là,

mène des essais en plein Paris ! Ce qui devait arriver arriva : le 8 décembre, au cours d'un vol commandité par la Société française de la navigation aérienne alors présidée par Jules Janssen, le ballon « l'Univers » se dégonfla brutalement au-dessus de Montreuil et s'écrasa sur le sol en pleine agglomération, heureusement sans faire de victimes au sol et parmi les six passagers, dont le capitaine Renard qui subit tout de même une fracture du péroné et une entorse aux deux pieds et le colonel Laussedat une fracture à la jambe.



Le colonel Charles Renard vers 1884
auteur inconnu, © wiki-libre



L'accident de l'Univers
in « Histoire de mes ascensions »
Gaston Tissandier, Paris 1887
© ETH-Zurich

Après cet accident, il fut décidé de déplacer la Commission vers un lieu plus sûr. Le capitaine Renard, qui connaissait les réalisations de ballons militaires à Meudon près d'un siècle auparavant, proposa d'y installer la Commission dans le parc de l'ancien château, près de l'étang de Chalais, dans des ateliers construits dix ans auparavant pour des essais d'artillerie mais devenus inoccupés.

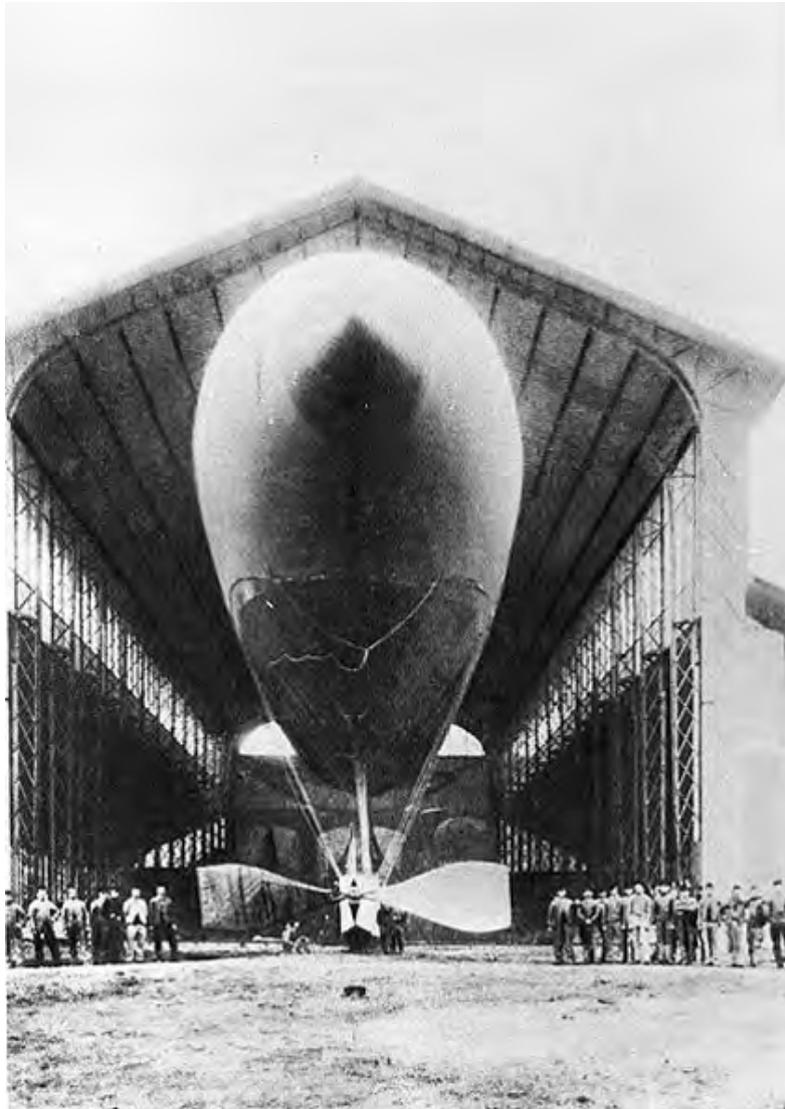
Durant les années qui suivirent, Charles Renard (avec son frère et d'autres collaborateurs) effectua un travail considérable pour améliorer les aérostats : nouveau système de suspension pour garder la nacelle toujours verticale, mise au point d'un générateur de production abondante et rapide d'hydrogène, améliorations des tissus et cordages constituant les ballons, meilleure fixation au sol des aérostats, etc.

On notera que, parallèlement à ces progrès techniques, la médecine s'intéressa très tôt aux effets de l'altitude sur le corps humain. Paul Bert, médecin physiologiste avant d'être le ministre de l'Instruction publique que l'on connaît pour avoir appliqué les lois de Jules Ferry sur l'« école gratuite, laïque et obligatoire », suivit de près les passagers des vols en ballon et les conseilla quant à la raréfaction de l'oxygène en altitude.

En 1879, les fermes métalliques du hangar des machines de l'exposition universelle de 1878 furent utilisées pour construire un hangar de 70 mètres de long sur 24 mètres de large, en réponse à la demande du capitaine Renard d'un hangar pour construire et remiser les ballons. Sur ses plans, il l'avait étiqueté « Y », d'où le nom de « Hangar Y » qui lui est resté.

C'est en 1880 que Charles Renard, alors directeur de l'établissement d'aérostation de Chalais-Meudon, décida de construire un ballon dirigeable, décision qui conduirait à des progrès majeurs sur cette question. Avec son collaborateur Arthur Kroebs, ils conçurent le dirigeable « La France », d'un volume de 1864 m³, long de 52 mètres et propulsé par un moteur électrique de 8 CV mis au point par Kroebs. Il est considéré comme le premier aérostat vraiment dirigeable : le 9 août 1884, Renard et Kroebs réalisèrent le premier vol en circuit fermé de 7 kilomètres entre Meudon et

Villacoublay en se posant au retour à l'endroit précis d'où ils étaient partis. Sept vols de démonstration suivront durant la fin de l'année 1894 et en 1895, dont cinq en circuit fermé ! Ces exploits eurent un écho considérable dans l'opinion qui devint très favorable à ce mode de transport après l'avoir longtemps boudé.



Le dirigeable « La France » dans le Hangar Y © wiki-libre



*À gauche : Le dirigeable « La France » au-dessus de Chalais-Meudon © Michel Jantzen
À droite : Le dirigeable « La République » au-dessus de Meudon © AD des Hauts-de-Seine*

Charles Renard va alors construire un nouveau dirigeable, le « Général Meunier » de 3000 m³, qu'il utilisera plus tard pour tester un nouveau moteur à vapeur très léger (1,6 kg/CV, 300 CV). Puis d'autres dirigeables seront construits à Chalais-Meudon, « Le Fleurus », « La Liberté », « La Patrie », « La République ». Mais l'invention du moteur à combustion interne, va permettre à l'avion, plus lourd que l'air, de voler. Ceci, combiné aux difficultés d'emploi de l'hydrogène (de nombreux dirigeables brûlent) conduira à l'abandon progressif du moyen de transport par ballons dirigeables.

Les derniers feux de l'aérostation à Meudon brilleront pendant la guerre de 1914-1918, avec l'invention par le génial Albert Caquot d'un ballon captif d'observation aux formes révolutionnaires garantissant une très grande stabilité.



*Un ballon d'observation
type Albert Caquot (1915)*

© wiki-libre

Notons pour terminer que cette riche histoire de l'aérostation à Chalais-Meudon a conduit au classement comme « Monument Historique » (MH) du hangar Y (en plus de celui de la Grande Soufflerie, pour l'aviation). L'ancien hangar aux essais, dit bâtiment AK, et les anciens bureaux du Colonel Renard, dits bâtiments A et B, sont, eux, inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Yves Terrien

Sources : on consultera avec profit divers ouvrages du fond local de la médiathèque de Meudon (dont « l'aérostation à Meudon » par Francis Villadier), les rubriques « Histoire de l'aérostation », « Ballon dirigeable » et rubriques connexes de Wikipedia et, pour bien réaliser les difficultés des pionniers de l'aérostation, « Histoire de mes ascensions. Récit de quarante voyages aériens (1868-1886), par Gaston Tissandier, Paris 1887 ».

Passé, présent et avenir du site de Chalais-Meudon

La création

Les parties subsistantes de l'ancien Domaine de Meudon s'organisent autour d'un axe N-NO/S-SE couramment désigné « Grande Perspective » : axe qui en un peu plus de trois kilomètres relie la place du général Leclerc à Meudon au carrefour des Arbres verts à Clamart.

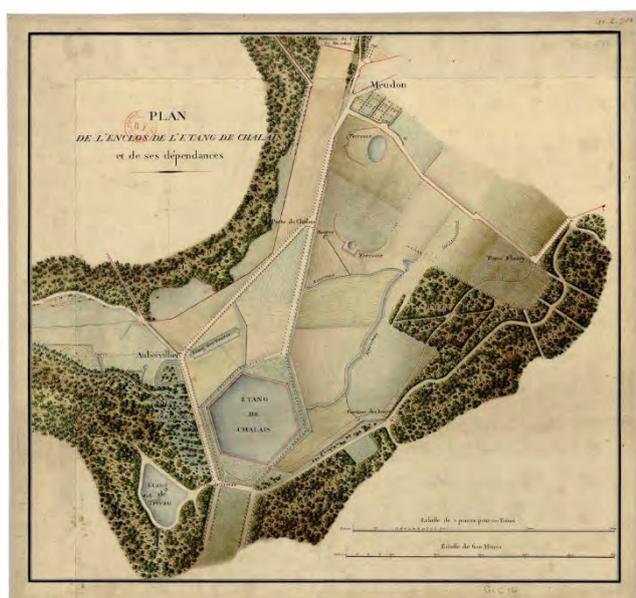
Cette ligne s'est constituée entre le XVIème et le XVIIIème siècles dans une topographie où la nature défiait la géométrie ! Le génie de ses concepteurs a consisté à créer un ensemble homogène sur des espaces naturels profondément tourmentés.

Les divisions actuelles consécutives aux vicissitudes de l'histoire ont rompu cette harmonie en créant des sous-ensembles :

- L'avenue du Château intégrée à la voirie urbaine,
- La grande terrasse, l'orangerie et son parterre ainsi que les espaces à l'est de la terrasse devenus promenades publiques et lieux culturels,
- Les parterres devenus terrains de sports,
- La coupure en diagonale de l'avenue de Trivaux,
- L'enclos de Chalais (site de l'étang et du Hangar Y¹), espace partagé entre le ministère de la Culture à l'ouest et l'ONERA² à l'est,
- Le Tapis Vert intégré à la forêt domaniale sur la commune de Clamart.

À cela s'ajoutent, à l'ouest de la grande terrasse et au niveau de la terrasse supérieure, l'emplacement des anciens jardins hauts affectés à l'Observatoire de Paris et, plus au nord dans le prolongement de ces jardins, les parterres de Montafiland jusqu'au bastion des capucins, propriété du Collège de France.

Bouleversement de la partie sud



Plan du domaine de Chalais-Meudon au début du 19ème siècle – BNF Gallica

Si cet ensemble a survécu à une histoire tourmentée (en perdant ses deux châteaux³) et donne aujourd'hui le sentiment d'être porté par une nature généreuse, la réalité est plus préoccupante, en particulier pour la partie du fond de la vallée vers le sud, plus précisément pour l'enclos de Chalais. Ce point bas de la Grande Perspective présente une étendue plate assez vaste reliée au village de Meudon.

Après une lente déchéance du domaine dans le courant du XVIIIème siècle consécutive à la mort du Grand Dauphin en 1711, cette partie fut progressivement rendue à la nature et les jardins bas contigus furent abandonnés.

Au début du XIXème siècle ce secteur fut réorganisé, ceint d'un mur qui enveloppait l'ancien parterre du vertugadin et les abords de l'étang hexagonal selon une disposition encore perceptible aujourd'hui. Ainsi clos, l'endroit devint un haras.

Après la guerre de 1870, alors que les ruines du château neuf étaient affectées à l'observation astronomique, le parc de Chalais était affecté à l'aérostation militaire.

Des ballons et des avions

La construction du Hangar Y destiné à abriter les premiers ballons entraîne une prolifération de bâtiments annexes installés au pourtour du bassin hexagonal.

Après la première guerre mondiale, le développement de l'aviation orienta l'établissement vers d'autres recherches. En 1934 fut construite la grande soufflerie sur la partie est du parc.

Réapparition de la Grande Perspective



Vue aérienne du site de Chalais-Meudon depuis le sud - 1978 - cliché Gendarmerie Nationale

Malgré ce développement hétéroclite, le site de Meudon fut intégré aux études consécutives à la loi du 14 mai 1932 sur l'aménagement de la région parisienne. L'architecte Henry Prost, urbaniste en chef, détermina deux cônes de vue :

- Vers le nord depuis le sommet du Tapis Vert,
- Vers le sud depuis l'extrémité de la grande terrasse,
- Au point central du secteur ainsi défini : l'hexagone de Chalais et ses abords.

C'est sur le principe de ce schéma qu'en 1952 le secrétariat d'État à l'Air (ministère de la Défense) céda au secrétariat d'État de l'Éducation Nationale (ministère de la Culture) l'étang de Chalais et ses abords incluant le Hangar Y. C'est grâce à cette décision et sous la pression de l'opinion publique locale que fut entreprise la démolition des bâtiments annexes qui parasitaient les abords de l'étang. On découvrit ainsi que l'axe historique créé au XVII^{ème} siècle réapparaissait libre de toute construction. Le hasard de l'histoire avait en effet disposé les deux édifices industriels majeurs (le Hangar Y et la soufflerie) de part et d'autre de cet axe sans en altérer la lecture.

Espoirs déçus

Le protocole du 16 décembre 1952 prévoyait une rétrocession des espaces en trois étapes. Les deux premières comprenant l'étang et ses abords est, ouest et nord, y compris le Hangar Y, furent réalisées et affectées à la Culture, la troisième correspondant à une bande de terrain située sur le côté est et associé à l'allée Caquot⁴ fut provisoirement laissé à l'usage de l'ONERA. Il semble que cet usage ait été très relatif puisqu'ultérieurement l'ONERA abandonna sans difficulté une partie de ces terrains à la ville de Meudon pour y installer ses services techniques (devenus GPSO), ce qui du même coup maintenait en place les ultimes bâtiments parasites situés exactement dans l'axe de la Grande Perspective en bordure de l'avenue de Trivaux, dont la démolition était depuis longtemps programmée.

La partie affectée à la Culture entra dès lors en léthargie administrative, un profond sommeil s'abattit sur les lieux !

Le Hangar Y fut vidé des réserves du musée de l'air lors de son déménagement au Bourget, Marc Chagall y peignit le plafond de l'opéra Garnier, quelques travaux furent effectués sur la couverture. L'étang et ses abords devinrent le domaine d'une vigilante société de pêche dont les membres veillaient à se réserver l'exclusivité de l'endroit. Aberrante situation qui privait de l'usage public une propriété de l'État d'environ 10 ha, situation en complète contradiction avec le premier chapitre du protocole de 1952 qui stipule que le projet est : « de rendre au public l'accès de l'étang de Chalais Meudon ».

L'histoire est parfois pénible !

Il y eut peu de protestations lorsque le musée de l'air fut transféré au Bourget. Meudon laissait ainsi partir un trésor national lié à l'histoire de la ville.

Audoin Dollfus fut à l'origine d'un projet de musée des ballons dont la place était évidemment à Meudon. Même indifférence, même silence administratif.

Du nouveau

Après soixante-dix ans d'indifférence l'État se tourne vers l'initiative privée, pourquoi pas ! La société n'est plus celle de 1952 et le mécénat culturel s'exprime aujourd'hui dans bien des lieux de l'espace public. Le projet proposé n'est pas critiquable dans son principe. Il est en effet une étape dans la reconstitution de la Grande Perspective. Il donne une nouvelle vie au Hangar Y auquel il ajoute quelques équipements complémentaires (restaurant, atelier) dont l'implantation n'altère pas l'avenir de l'axe historique. Ces bâtiments sont acceptables sous réserve de quelques adaptations.

Deux questions restent cependant préoccupantes.

- L'organisation du stationnement :

La surface concédée ne permet pas un stationnement interne suffisant. Sont donc intégrés dans le décompte de ce besoin les espaces situés actuellement dans la forêt avec extension possible. Mais, outre que les parkings existants à la périphérie du site sont nécessaires aux usagers actuels, ils sont trop éloignés pour être utilisés, par exemple en manifestation nocturne. Quant à une extension au détriment de la forêt domaniale, elle est inenvisageable et inadmissible.

- L'accès gratuit aux abords de l'étang :

Cette disposition est la base, voire le fondement du protocole de 1952, mais le nouveau statut de ce parc rend probablement caduque une volonté politique aussi ancienne.

Les réponses

Sur la première question, la seule solution est l'extension du projet actuel. Il faut bouter hors de ces lieux historiques l'immonde amoncellement hétéroclite de bâtiments et d'espaces qui abritent actuellement les services techniques. Cette occupation résulte d'un arrangement qui a permis d'investir un espace originellement affecté aux Affaires Culturelles, paralysant ainsi tout projet d'aménagement et toute démolition des baraquements parasites.

Cette extension permettrait de développer le Tapis Vert central de la perspective et de créer discrètement les places de parking nécessaires. Par ailleurs la proximité immédiate de l'avenue de Trivaux rendrait possible depuis l'allée Caquot un cheminement nouveau vers la forêt domaniale. Certes des tracasseries administratives nous seront opposées, mais nous devons nous battre et mettre à profit les circonstances actuelles pour soutenir ce qui ne serait qu'une suite logique de l'aménagement des abords de l'étang hexagonal.

Sur la seconde question, la réponse ne peut être qu'une négociation avec les nouveaux occupants ; il ne semble pas en effet que dans la convention actuelle l'État ait eu le souci d'honorer l'esprit du protocole de 1952.

Un avenir plus large

Nous sommes aujourd'hui face à une situation qui, sans être nouvelle, se précise : l'ONERA doit quitter Meudon. Le site qu'occupe la recherche aéronautique depuis plus de 150 ans n'est pas qu'un simple terrain à bâtir, c'est une réserve de connaissance. L'histoire de la conquête de l'air est matériellement portée par les constructions qui en témoignent encore : il n'existe certainement qu'un endroit au monde où l'on puisse d'un même regard contempler le plus ancien hangar à dirigeables existant, en même temps qu'une puissante soufflerie. À cela s'ajoutent divers édifices rattachés à la recherche et la maison où travailla et mourut Charles Renard⁵, fondateur de l'établissement d'aérostation militaire de Chalais-Meudon en 1877.

Ces prestigieux vestiges sont accompagnés d'une nature à préserver, une couverture d'arbres remarquables dont l'importance constitue une heureuse transition entre la ville et la forêt. Le territoire de l'ONERA couvre à peu près l'ancien parterre du vertugadin dans ce que furent les jardins bas. Cet espace a déjà été fragmenté. Des immeubles ont été construits en bordure de la rue des Vertugadins, le lycée Rabelais a trouvé là un emplacement de choix, mais toute la surface qui porte les vestiges liés à l'histoire de l'aérostation est assez homogène et est contiguë aux abords de

l'étang hexagonal. C'est un même lieu où se croisent l'histoire ancienne du domaine royal et l'histoire contemporaine d'une grande aventure humaine.

Une telle opportunité ne peut être négligée, un pareil ensemble ne peut être traité avec les règles courantes d'urbanisme propres à densifier, et, dans le cas présent, à détruire l'histoire et la nature. Tout comme nous devons nous battre pour le départ des services techniques qui encombrant la Grande Perspective, nous devons nous battre pour que Meudon conserve ce précieux héritage, après avoir perdu le musée de l'air et le musée des ballons.

Michel Jantzen

① Hangar Y : ce nom correspond à la lettre qui le désigne sur le plan du parc de Chalais levé en mars et juin 1886, mis à jour en décembre 1897 par Yager, adjoint du génie à la chefferie de Montrouge. Il proviendrait de la galerie annexe des machines françaises à l'exposition de 1878 due à l'ingénieur Henri de Dion. Pour son nouvel usage il a sensiblement été augmenté en hauteur. Les superpositions effectuées avec les plans anciens permettent de penser qu'il a été implanté sur l'ancien canal des truites. À noter que les réflexions diverses sur la restauration de la Grande Perspective conduites dans les années 1939/40 prévoyaient sa démolition. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XXème siècle qu'un intérêt nouveau pour les créations du XIXème siècle et pour l'architecture industrielle souligna son importance dans ce domaine, jusqu'à devenir aujourd'hui l'un des symboles de Meudon.

② ONERA : Office National d'Études et de Recherches Aéronautiques, créé en 1946 et rebaptisé aérospatiale en 1963.

③ Le Château Vieux a totalement disparu, incendié partiellement et accidentellement pendant la révolution. Bonaparte fit démolir le reste des ruines. Le Château Neuf construit pour le grand Dauphin (en substitution de la grotte des Guise) fut incendié en 1871. Le soubassement fut conservé ainsi que le corps central, aménagé pour porter la coupole de l'Observatoire.

④ Albert Caquot dirigea en 1915 l'atelier d'aérostation de Meudon où seront fabriqués des ballons d'observation de son invention. Il est également à l'origine de la création de la grande soufflerie construite par l'ingénieur Antonin Lapresle en 1934. L'allée qui porte son nom est dans le prolongement de la partie rectiligne de l'avenue de Trivaux. Cet ensemble matérialise l'emplacement de la contre-allée est de la Grande Perspective.

⑤ Charles Renard : officier du génie, il travailla et mourut à Meudon dans une maison probablement construite pour les besoins du haras, qui avait précédé sur le site l'établissement d'aérostation. Cette maison est posée sur un soutènement qui occupe l'emplacement de la partie amont du grand ovale. Cette pièce d'eau, orgueil des jardins bas à l'époque du grand Dauphin, était animée par un jet de 24 m de haut.

Hangar Y - Bassin de Chalais

Face au « tout doit être rentable », une place trop vide de l'État au cœur de la vie locale

Nous vivons une époque qui se veut garante du **droit à la nature** dans la pratique sociale alors que ce droit est de plus en plus fréquemment mis sur la touche, souvent même bafoué dans les faits. La restauration du Hangar Y et du Bassin de Chalais n'échappe pas à ce constat. Pourtant, dans les textes officiels qui régissent l'instruction des permis, une sève démocratique avait fait naître l'espoir que leur stricte application allait mettre fin aux nombreux recours, le transfert des compétences aux collectivités locales favorisant de nombreux relais pour faire naître des consensus en mobilisant un faisceau d'énergies autour d'objectifs localement bien définis.

La modernité de ce processus n'excluait pas la présence de l'État au cœur de la vie locale ; son retrait progressif a conduit à l'affaiblissement des références universalistes et plus particulièrement celle de l'intérêt général : cette perte laisse libre cours au principe utilitariste et pour ce dernier « cela ne joue pas que les besoins en question soient d'ordre élevé ou inférieur ».

Cette perte de sens de l'intérêt collectif, nous en avons un exemple flagrant, véritable cas d'école, avec cette opération de réhabilitation. N'est pas en cause le fait que l'État se tourne vers l'initiative privée ; la société a bien changé depuis un demi-siècle, le partenariat public-privé s'exprime aujourd'hui dans un grand nombre d'opérations. Ce qui est critiquable dans le cas présent porte sur la dispense d'évaluation environnementale accordée par le Préfet de région pour une opération de cette importance. L'examen des documents du Permis d'aménager ne laisse planer aucun doute sur les risques de dégradations irréversibles de deux sites majeurs du patrimoine meudonnais : la forêt domaniale de Meudon et La Grande Perspective de Le Nôtre.

Le passé n'éclairant plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres (A. de Tocqueville)

Un délai d'instruction trop court

La demande de Permis d'aménager de l'opération a été déposée par HY-Immobilier le 25 mai 2021 et accordée le 13 juillet 2021 suite à la dispense d'évaluation environnementale datée du 18 mai 2021 délivrée par le Préfet de la Région Île-de-France.

Moins de deux mois ont donc suffi pour instruire un programme de cette importance : la réhabilitation du Hangar Y classé Monument historique destiné à des manifestations orientées sur l'évènementiel, la construction d'un restaurant et d'une salle-atelier pour séminaires, la réhabilitation du Bassin de Chalais et de ses abords, toutes ces interventions inscrites dans deux sites classés :

- La Grande Perspective,
- La Forêt Domaniale de Meudon.

La dispense d'évaluation environnementale

Nous retiendrons deux articles figurant dans la dispense accordée par le Préfet, qui vont avoir de regrettables conséquences sur l'environnement si elles ne sont pas amendées. Était-il raisonnable que le Préfet reconduise la dispense accordée au précédent projet qui n'a pas eu de suite, pour cette nouvelle opération dont le programme est de nature et d'importance autres ? Était-il raisonnable que le Préfet cautionne les seules déclarations du Maître d'ouvrage pour

estimer que « selon le dossier présenté, l'offre en stationnement déjà présente à proximité du projet peut permettre de répondre à la demande sans générer de nuisances sur l'environnement » ?

Après avoir pris connaissance de la totalité des pièces du dossier, on est en droit de regretter que des compléments d'information n'aient pas été exigés et soumis à l'examen du service instructeur avant la notification du Permis. Au vu des nombreuses prescriptions auxquelles le Maître d'ouvrage devra répondre, elles devront être regroupées dans une demande de permis modificatif, opportunité que doit saisir le CSSM pour renforcer la protection de ces deux sites.

Sombres présages sur le devenir des deux sites

La Grande Perspective

Il serait réducteur de limiter à une simple composition visuelle le remarquable ensemble conçu du XVIème au XVIIIème siècle dont Meudon peut encore s'enorgueillir aujourd'hui. Sur son parcours, tout ce qui occupe l'espace est « architecture ». Chaque scansion éveille de multiples sensations faisant prendre conscience de la beauté du lieu. En suivant les longues allées verdoyantes tourmentées par le vent, le promeneur est conduit vers un lieu improbable : là, soudain une différence se fait « entendre », une forme se libère, le parfait hexagone d'un plan d'eau se dessine, lieu magique où se nouent les fuyantes visions de la Ville et de la Forêt : c'est là que le Bassin de Chalais a pris racine.

Le bassin de Chalais

Victime innocente d'un abandon honteux, placé sous la garde bienveillante des ombrages de la forêt voisine, il n'a pas sombré dans l'oubli : les agressions diverses qu'il a subies n'ont pas eu raison de la noble présence de son tracé.

Sa réhabilitation future est porteuse du bel espoir de le voir renaître mais l'aventure n'est pas sans risque, intervenir exige rigueur et modestie : là, on touche à des choses qui souvent nous dépassent, ces choses qui ont une vérité en elles-mêmes : leur histoire. Celle du Bassin de Chalais appartient aux premiers temps qui ont vu naître le Domaine royal de Meudon.

L'absence de retour au passé aveugle souvent le concepteur. Dans le cas présent ce n'est pas le programme du restaurant lui-même qui est en cause mais la brutale intrusion de son bâtiment dans l'épure du tracé du bassin. Cette malheureuse appropriation détruit l'esprit du lieu et sa mémoire en le privatisant. Un juste recul, une mise à distance s'imposent pour renouer avec la règle d'or qui a présidé à son tracé : l'hexagone parfait.

La Forêt domaniale de Meudon

Autre site victime de l'absence d'évaluation environnementale.

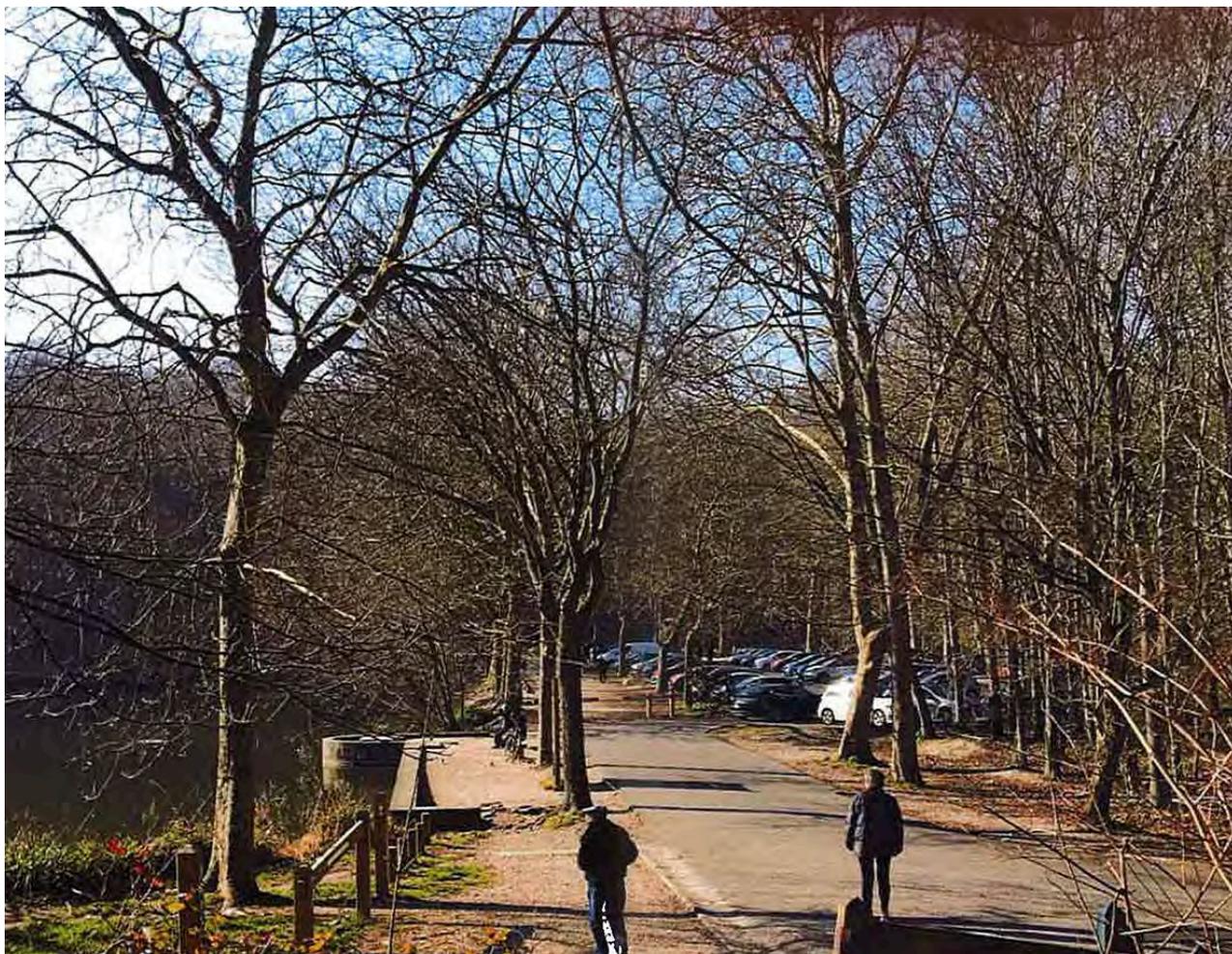
Dès lors qu'il était clairement reconnu que l'assiette foncière de l'opération ne pouvait satisfaire le besoin en stationnement nécessaire à l'exploitation, ce constat aurait dû, *de facto*, conduire à suspendre l'instruction du dossier jusqu'au dépôt d'une nouvelle étude présentée par la Maîtrise d'ouvrage apportant une solution au problème posé.

Si, face à ce problème, le proche environnement offrait des possibilités compensatoires pour résorber le déficit, les preuves devaient être transmises au service instructeur avant la clôture de la consultation. Ce ne fut pas le cas pour cette opération. Dans l'arrêté de la dispense, le Préfet de Région ne fonde sa décision que sur les déclarations du Maître d'ouvrage pour estimer que

"l'offre en stationnement présente à proximité du projet peut permettre de répondre à la demande".

Mais de quelle proximité est-il question ?

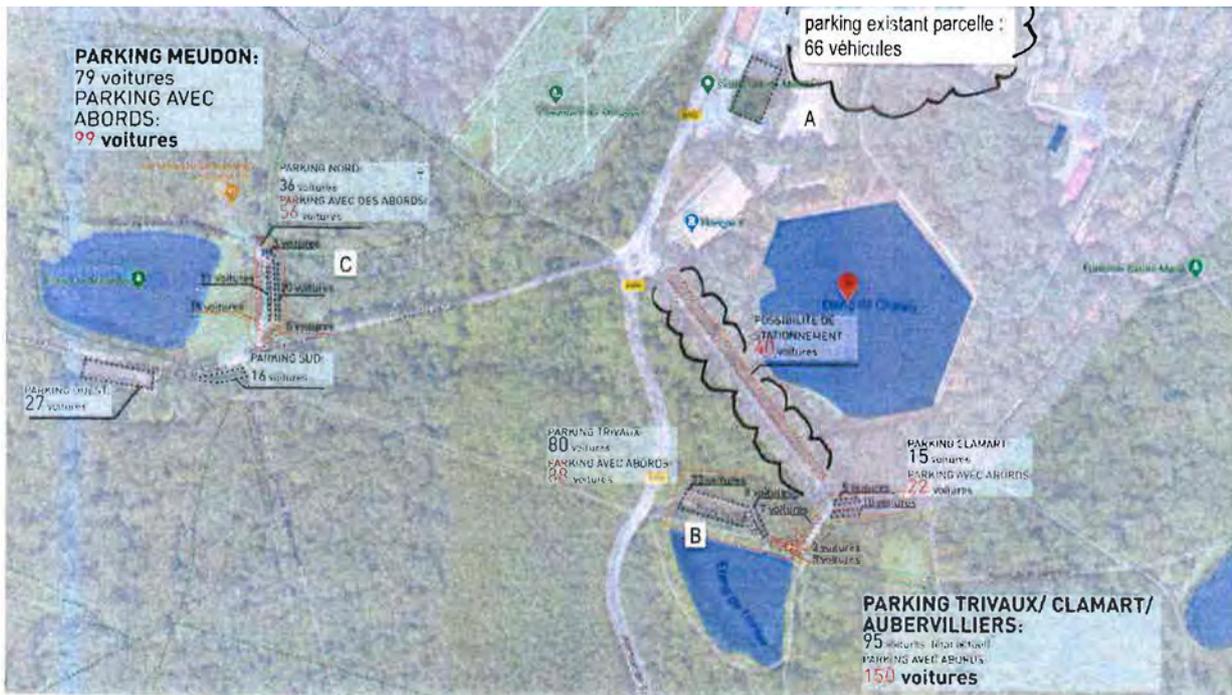
La Forêt domaniale de Meudon et ses petits parkings aménagés près des étangs que l'Office National des Forêts met gratuitement à disposition à l'usage exclusif des promeneurs.



Parking dans la forêt, déjà surchargé en hiver et en semaine (photo de l'auteur)

Dans le dossier du Permis d'aménager, nulle trace d'un courrier de l'Office National des Forêts autorisant l'annexion de ces emplacements pour satisfaire aux besoins de stationnement de l'opération.

Nous retrouvons l'effet néfaste de l'absence d'évaluation environnementale : la position de l'ONF prise en compte au début de l'étude aurait coupé court à cette solution compensatoire et laissé du temps à la Maîtrise d'ouvrage pour prospecter d'autres pistes susceptibles d'apporter une solution au problème. Aujourd'hui le chantier est ouvert, ce qui rendra plus complexe et délicate la recherche d'une solution pouvant répondre globalement au problème posé.



Permis d'aménager : plan de localisation des parkings de l'ONF retenus comme solution compensatoire au déficit en stationnement de l'opération

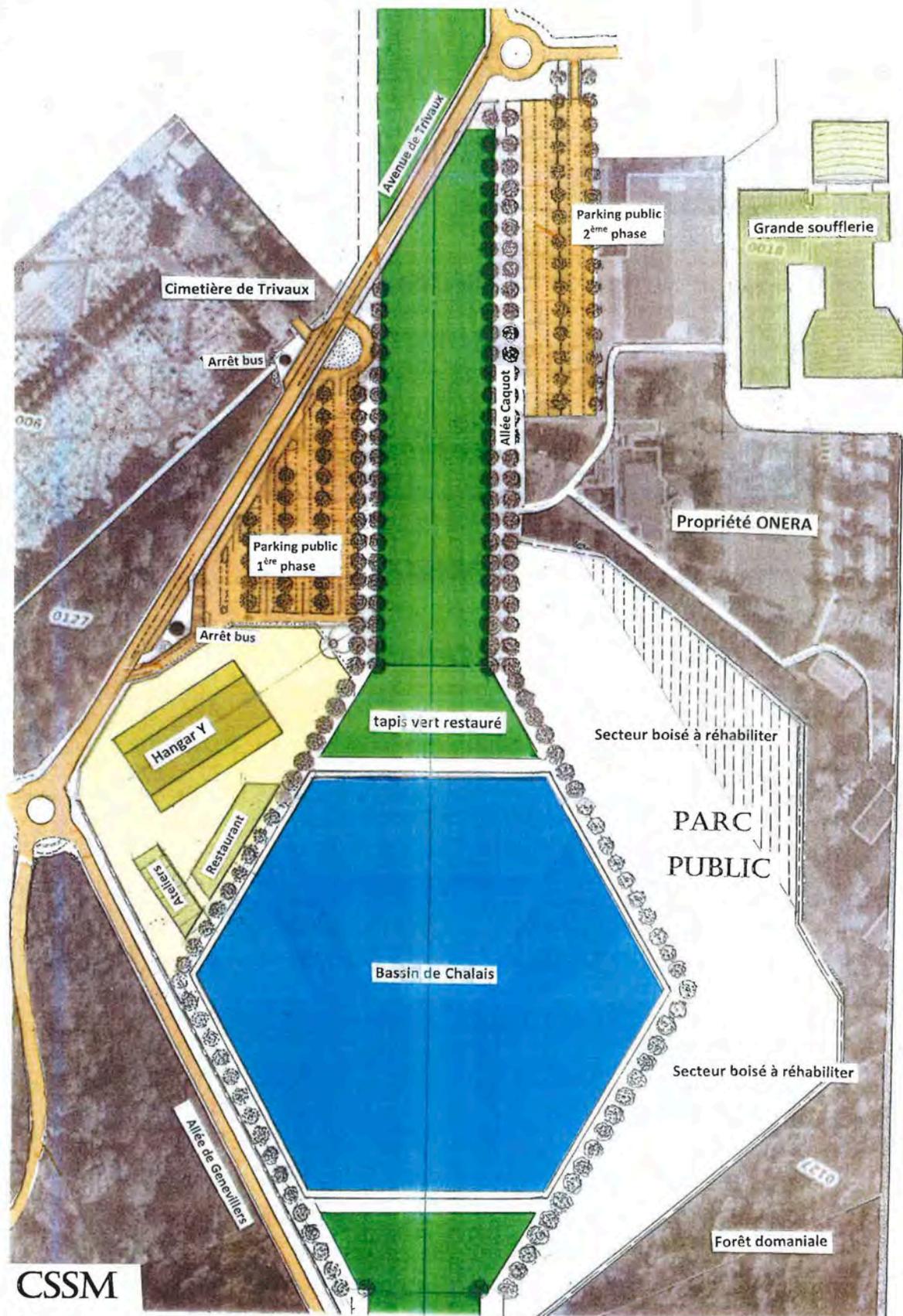
Quelles réponses possibles pour sortir de l'impasse ?

Un premier exposé de ce constat a sensibilisé le Maire de Meudon sur la nécessité de rétablir au plus vite un dialogue avec les différentes instances pour pallier les insuffisances constatées. Mais il faudra éviter de traiter les problèmes au coup par coup, ce qui conduit trop souvent à choisir des solutions trompeuses qui ne font illusion qu'un court instant. Une cependant prend corps aujourd'hui : étendre le périmètre de l'opération en dehors des limites des deux sites classés. Rattacher en première urgence les emprises affectées au skate-park et aux services techniques de la ville. Sans attendre, une esquisse de faisabilité a été élaborée par un groupe de travail au sein du CSSM et sa première ébauche fait naître l'espoir d'une possibilité à court terme de pouvoir réaliser la première phase d'un aménagement regroupant avec un parking public de 160 places une aire pour les taxis et les cars, un arrêt de bus aux portes de l'opération et réouvrant au public l'allée Caquot et le Tapis Vert rénové dans son aspect d'origine (voir le plan en page suivante).

L'espoir

Il y a dans le cours des âges place pour de splendides revanches. Le proche avenir nous dira si l'heure est venue de redonner à ce lieu sa juste place dans le patrimoine meudonnais. Une opportunité va se présenter, une demande de permis modificatif sera déposée très prochainement par la Maîtrise d'ouvrage. Prenons dès à présent place dans le débat en posant bien la question pour recevoir la bonne réponse et assurer pour un temps long la sauvegarde de ce patrimoine meudonnais.

Pierre Mougin



RÉHABILITATION DE LA GRANDE PERSPECTIVE

De la Belle au bois dormant

...aux Illusions perdues

« Chloroville » de septembre 2021 a annoncé en fanfare à tous les Meudonnais le début des travaux de rénovation du Hangar Y et chacun ne peut qu'applaudir à cette nouvelle et à celle de l'ouverture à l'automne 2022, sur le territoire de notre ville, d'un nouveau lieu d'exposition, de style inédit en Île-de-France. Même si toute allusion à l'aérostation s'en trouve malheureusement gommée, ce haut lieu emblématique de l'histoire de l'aviation sort enfin d'une longue léthargie et c'est tant mieux. Cerise sur le gâteau : la rénovation du Parc de Chalais et des abords du bassin du "Grand Hexagone", sous la houlette « mécénale » de la Fondation Art Explora et de son dirigeant M. Frédéric Jousset. Merci à eux. Serait-ce enfin la réalisation d'un souhait émis depuis bien longtemps et avec persévérance (« *vox clamantis in deserto* ») par notre cher et têtu Comité de Sauvegarde des Sites ?

La consultation par les limiers de notre Comité des documents techniques et administratifs (permis d'aménager et permis de construire), auxquels ils ont réussi à avoir finalement accès, a permis d'apprendre que l'État, propriétaire de l'historique Domaine National de Meudon, avait octroyé en 2018, sans concours ni appel d'offres ni publication, à la Société H Y Immobilier, devenue depuis lors filiale de la Fondation ArtExplora, un bail administratif emphytéotique de 35 ans sur les presque 10 hectares entourant le Hangar Y, et la concession d'un droit d'exploitation de cet espace désormais réservé, ainsi que son restaurant, aux seuls visiteurs de ce parc ayant acquitté un droit d'entrée.

Est-ce à dire que les Meudonnais, qui s'attendaient avec gourmandise à redécouvrir et à profiter goulûment d'une Belle au bois dormant réveillée et plus accueillante qu'antan, devront se contenter d'en entr'apercevoir la vue par-dessus les murs enserrant l'enceinte d'un lieu désormais réservé aux visiteurs ayant versé leur obole à la société exploitante, nouveau cerbère de notre cher Bassin ? Sans doute aussi, lors de leurs futures balades en forêt, auront-ils quelques difficultés à garer leur véhicule sur les aires de stationnement d'alentour qui, faute de places dans le nouveau parc, ne manqueront pas d'être envahies par l'afflux de Franciliens alléchés par les attraits de ce récent site culturel et touristique et les promesses de sa table "les pieds dans l'eau". Ne faut-il pas s'attendre aussi à de multiples stationnements sauvages si préjudiciables à la santé de nos bois ?

Les Meudonnais ne sont pas égoïstes et sont prêts à partager généreusement les espaces magiques aménagés par Le Nôtre, mais ils refusent d'en être évincés. Ils ne se résignent pas à ne pas pouvoir, au cours de leurs futures promenades sur la Grande Perspective débarrassée de ses actuels hideux baraquements, accéder librement à l'emblématique Bassin de Chalais et à devoir se contenter de le contourner à distance respectueuse. Finies aussi les sympathiques réunions champêtres organisées jusqu'alors sur ses abords avec l'aval tutélaire de la municipalité !

Mal réveillés de leur rêve éphémère et appréhendant de se retrouver "cocufiés" (pardon pour ce vilain mot), ils se demandent, sans y croire réellement, si H Y Immobilier n'a pas bénéficié de la part des pouvoirs publics et des autorités administratives d'une exorbitante privatisation et d'une mystérieuse et peut-être contestable complaisance dans l'attribution des autorisations et des privilèges qui lui ont été accordés, ou dans la dispense d'une étude d'impact qu'il eût été prudent de réaliser.

Il n'est jamais trop tard pour faire entendre notre voix... et pour être peut-être enfin entendus.

Honoré de Meudon

Pour copie conforme (ou alias) Bernard Chemin

Un anniversaire oublié : il y a 100 ans, le 22 novembre 1921

Au lendemain d'une guerre au cours de laquelle avaient disparu "en plein ciel de gloire" tant de héros des premières batailles aériennes, s'était fait jour le souci de conserver matériellement à titre mémoriel les appareils aéronautiques utilisés pendant le conflit. Par décision du 26 décembre 1918, Clemenceau avait prescrit la création d'un "Conservatoire de l'aéronautique militaire", dont le père spirituel était en réalité le Commandant Caquot, ancien patron de l'Établissement Central d'Aviation Militaire de Chalais-Meudon, où avaient été fabriqués, entre autres, les ballons d'observation portant son nom.

Devenu Directeur de la Section Technique de l'Aéronautique, Albert Caquot avait désigné le général Hirschauer pour réaliser ce projet et celui-ci s'était adjoint un jeune aéronaute, Charles Dollfus. C'est ainsi que le 23 novembre 1921 avait été inauguré dans un hangar de l'Établissement de Chalais-Meudon "les Collections de l'Aéronautique" qui se définissaient comme "un musée présentant un ensemble sinon complet, du moins très ample, de l'histoire et de la technique de la navigation aérienne depuis ses débuts jusqu'en 1921". À défaut d'avoir pu retrouver l'opuscule original présentant les matériels exposés, indiquons ici qu'étaient alors offerts à la vue du public "72 moteurs, 22 avions, 80 maquettes d'avions, et 7 ballons d'observation et de protection" et que, à côté de ce matériel technique, figuraient aussi sous la rubrique "pièces historiques et artistiques" des "panneaux et vitrines contenant des estampes, dessins, gravures et autres documents".

Ces "collections de l'aéronautique" préfiguraient ce qui deviendra dès 1923 le *premier Musée de l'Air* qui subsistera à Meudon jusqu'en 1975, tout en s'étant enrichi, grâce à Charles Dollfus qui en était devenu Conservateur, d'avions emblématiques plus récents, tandis qu'une annexe fut ouverte en 1936 au sein du ministère de l'Air, boulevard Victor. Nombre de Meudonnais se souviennent encore d'avoir visité le musée de Chalais et y avoir conduit leurs enfants. Depuis lors c'est au Bourget qu'il a été transféré.

La nouvelle destination du Hangar Y ne permettra pas de donner suite au rêve un instant caressé d'y reconstituer ce qui aurait pu être un intéressant "musée de l'aérostation".

Longue vie et bon vent au nouveau devenir du Hangar Y.

Bernard Chemin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Sous-Secrétariat d'État de l'Aéronautique et des Transports Aériens
Service Technique de l'Aéronautique

MUSÉE DE L'AÉRONAUTIQUE

Le Musée, organisé par le Service Technique de l'Aéronautique, constitue la plus riche documentation existant sur l'histoire et la technique de la navigation aérienne.

PRINCIPALES PIÈCES EXPOSÉES :

18 AVIONS , parmi lesquels on remarque notamment : Biplan VOISIN ayant effectué la première vol d'un kilomètre en circuit fermé, piloté par Henri FARMAN (1908) ; Monoplan de SANTOS-DUMONT dit « Demoiselle » (1909) ; Monoplan NIEUPORT de 1910, d'une conception remarquable pour l'époque ; Monoplan BLÉRIOT ; Monoplan DEPERDUSSIN (1915-1915), premier avion ayant dépassé les 500 kilomètres à l'heure ; Hydravion FABRE (1910), premier appareil ayant décollé de l'eau ; Avions de la guerre : NIEUPORT et SPAD du type employé par GUYEBER et les premiers pilotes de chasse, BREGUET , CAUDRON , MORANÉ FARMAN , etc... ; Fuselages d'avions, ANTONINETTE , R. E. P. , etc... ; Nacelles de ballons libres et captifs ; 5 NACELLES DE DIRIGEABLES , dont celle de LEBAUDY , premier dirigeable ayant effectué un voyage de 100 kilomètres (1909) ; Une des nacelles d'un grand ZEPPELIN de bombardement ; 100 MOELES REDUITS D'AVIONS reconstituant l'histoire complète de l'aviation de 1806 à 1923 ; 10 MOELES REDUITS DE BALLONS DIRIGEABLES (1852 à 1921).	6 Modèles de ballons captifs d'observation ; 1 réduction de la première MONTGOLFIERE de PILATRE de ROZIER (1783) ; 80 MOTEURS à EXPLOSIONS FRANÇAIS à ÉTRANGERS , notamment : Le premier ANTONINETTE (1904), WRIGHT (1908), ANZANI (première traversée de la Manche (1909), GNÔME (1910), etc... ; Les moteurs récents CLERGET , RHÔNE , RENAULT , SALMON , HISPANO-SUIZA , LORRAINE-DIETRICH , BREGUET , la plupart présentés en copie accompagnés d'un tableau de pièces détachées ; 2 Moteurs de démonstration ; Collection des pièces mécaniques provenant des études de Colonel CH. RENARD et de J. MAREY ; Collection d'instruments de bord, d'appareils photographiques ; Nombreuses PIÈCES HISTORIQUES : Parachutes de M^{me} POITEVIN (1831) et de GODARD (1850) ; Hélicoptères de PONTON d'AMECOURT (1863) et de FÉNAUD (1870) ; — Aéroplans de TATIN (1879) ; Dessins, Peintures, Estampes et Objets d'art se rapportant à l'histoire de l'aéronautique.
--	--

Le Musée de l'Aéronautique est ouvert gratuitement au public les **Judi et Dimanche** de **14 heures à 16 h. 30**, du **25 Novembre** au **15 Avril** ; de **14 h. 30 à 17 h. 30** du **15 Avril** au **3 Octobre**. Fermeture annuelle du **3 Octobre** au **25 Novembre**. Le Musée est fermé les jours fériés.

ÉTABLISSEMENT DE CHALAIS-MEUDON
Téléphone : Ségur 76-70
9, Avenue de Trivaux, MEUDON (Seine-et-Oise)
Chemin de fer électrique Paris-Invalides à Versailles R. G. (Station de Meudon-Val-Fléury) ;
Ligne de Paris-Montparnasse à Versailles R. G. (Station de Meudon).

Imprimerie Générale des "Gazettes de la" — IMPRIMERIE GRAS, rue Regnier, 50, Paris. — 1008-1321 — (Ligne Lorraine)

Affiche du musée de l'Air de Meudon, 1923.
(Coll. Musée de l'Air et de l'Espace - Le Bourget)

La colline Rodin : l'accès public aux trésors cachés des carrières

Un rêve évanoui ?

Les dés paraissent jetés, après la mise en place au mois d'avril des installations de chantier, « les travaux de sécurisation et de comblement des carrières Arnaudet » débuteront au mois de juin prochain pour une durée d'environ 9 mois.

Au terme de ces travaux, environ 45 % des surfaces seront comblées et une incertitude complète plane sur l'identification exacte des parties qui seraient accessibles au public à l'issue du comblement. De même, les conditions d'accès des géologues et chercheurs à l'ensemble des zones non comblées sont très floues, voire incertaines.

Le CSSM qui, avec nombre d'autres associations, s'était engagé pour obtenir en 1986 le classement de l'ensemble des galeries au titre de leur intérêt scientifique, architectural et historique, avait organisé en collaboration avec les services techniques de la ville, des visites guidées notamment lors des journées du patrimoine de 2008 à 2011. Fort de cette expérience et de l'expertise de son ancien président Michel Colchen, le CSSM avait émis des propositions (Cf Bull. 129 de juin 2011 puis 154-155 de septembre 2019) pour l'aménagement de parcours pédagogiques avec divers points d'observation dans les parties non comblées.

S'il n'a pas souhaité prendre position sur le projet de comblement, le CSSM veut exprimer aujourd'hui un double sentiment de malaise et d'inquiétude.

Malaise au regard de diagnostics du risque non partagés

Après l'étude Antea engagée en 2011 dans le but de définir les conditions d'ouverture au public de la carrière, plusieurs autres études ont été diligentées par la ville de Meudon.

Suite à une alarme en raison d'une forte présence d'eau dans le point bas de la carrière, des procédures de péril imminent avaient été engagées par la commune puis annulées par le tribunal administratif suite à une expertise judiciaire. Conformément aux préconisations de celle-ci, une étude de stabilité avait été confiée par la commune à l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS). C'est la seule étude émanant d'un organisme ayant une autorité reconnue puisque les autres émanent de bureaux d'études ne pouvant se prévaloir ni d'une reconnaissance incontestable de leur capacité d'exprimer des jugements pertinents du fait de leur expérience et d'une intégration, en leur sein, de savoirs variés, ni surtout, de par leur statut et leur mandat, d'une qualité d'indépendance d'autant plus essentielle que le débat porte sur un domaine propre à des controverses liées aux incertitudes scientifiques.

Aujourd'hui, entre les conclusions de l'INERIS et celles de scientifiques de haut niveau - tels Jean-Pierre Gély et Vincent Maury -, on constate l'existence de divergences sur la caractérisation du péril, le périmètre de sécurisation et le mode de sécurisation. Sur les deux premiers points, la divergence s'explique par une contestation des références choisies par l'INERIS concernant :

- le risque d'effondrement en masse : l'INERIS reprend en des termes plus prudents - il est vrai - la thèse soutenue par l'Inspection Générale des Carrières d'un risque d'effondrement en masse généralisé, brutal et imprévisible en se référant à des précédents dont celui de l'effondrement survenu à Clamart en 1962. Pour d'autres scientifiques, ces références ne sont pas pertinentes car correspondant à des crayères présentant des caractéristiques différentes. La prévalence de cet argument a pour effet d'écarter tout argument tiré des mesures d'observation et de surveillance mises en place depuis une dizaine d'années ;
- la détermination du coefficient de sécurité minimal des piliers fixé par l'INERIS à 1,5 et correspondant à celui généralement appliqué aux carrières abandonnées. Or, la surveillance constante dont ont fait l'objet ces carrières devrait, selon plusieurs avis, conduire à écarter cette référence ; de plus, aucune réponse n'a été donnée à l'observation faite d'une disparité

de traitement avec les autres carrières de Meudon (Montalets et Bellevue) qui n'ont fait l'objet d'aucune étude analogue ou celles voisines d'Issy-les-Moulineaux.

Sur le mode de sécurisation par comblement, celui-ci n'est qu'une des deux options proposées dans son rapport par l'INERIS qui, dans une note complémentaire, se dédouane à l'avance de toute responsabilité dans ce choix en se référant à « l'analyse technico-économique menée par le maître d'ouvrage ». Ce choix essentiel a donc été opéré par la commune au vu d'études internes non communiquées à quiconque et a fortiori, non débattues. L'étude du projet de comblement confiée à EGIS par la commune se réfère également à ce choix préalable fait par celle-ci.

C'est au vu de ces constats que, lors de la réunion publique d'information du 11 mars dernier organisée par la mairie, le CSSM a, dans une déclaration commune avec *Vivre à Meudon*, émis le vœu d'un moratoire sur l'engagement du chantier de comblement, ce quelle que soit l'issue du pourvoi en cassation. En effet, les études effectuées ne permettent pas, en l'état, d'aboutir à des diagnostics partagés et ne répondent pas aux observations et critiques faites dans les mémorandums de plusieurs scientifiques dont la capacité expertale est reconnue.

Le CSSM déplore qu'aucune suite n'ait été donnée à cette proposition alors qu'elle aurait permis, par une procédure laissée au libre choix de la commune, d'ouvrir la voie à une nécessaire transparence sur les analyses et les choix retenus.

Inquiétude sur l'accessibilité au public en l'état actuel du projet de comblement

Le premier rapport établi par Antea en 2011 à la demande de la ville était porteur d'ambitions fortes. Il identifiait les consolidations nécessaires et allait nettement au-delà de l'étude demandée, en suggérant l'implantation de toute une gamme d'activités sur les différents niveaux.

Aujourd'hui, le comblement de près de la moitié de sa surface, en l'état actuel du projet, conduit à l'inaccessibilité de près des trois quarts de son réseau de galeries classées.

Le rapport EGIS sur la base duquel a été établie la programmation du comblement envisage la possibilité d'un mini-parcours public limité aux galeries du niveau supérieur, mais sa réalisation est subordonnée aux conclusions d'études ultérieures comportant tant l'établissement d'un bilan socio-économique incluant la réalisation de travaux de sécurité que l'évaluation de la « rentabilité d'un tel investissement » au regard d'une opportunité scientifique et historique restant, selon ce rapport, à déterminer !!

La valorisation du patrimoine classé se réduirait, au mieux, avec ce mini-parcours, à la conservation de quelques « *points d'intérêt géologiques* ». La partie la plus remarquable du réseau de galeries hautes (au niveau intermédiaire - 2) ne comportera plus qu'une seule galerie entièrement préservée et cette zone sera, après le comblement, inaccessible au public.

À l'inverse, la troisième étude confiée par la commune à des paysagistes en 2020, proposait, à l'instar d'Antea, d'ouvrir au public l'ensemble des niveaux et de traiter l'aménagement du parc prévu au-dessus de la carrière en mettant en scène les émergences. Cette approche favorisait ainsi une meilleure compréhension des interactions entre dessus et dessous de la colline Rodin, alors que jusqu'ici le projet de parc ne se souciait guère de la carrière. En souterrain, il était proposé trois circuits thématiques : l'un géologique et scientifique, l'autre historique et le troisième architectural.

Cette étude produite devant la cour administrative d'appel pour démontrer la volonté de la commune de mettre en œuvre « des mesures compensatoires aptes à promouvoir la connaissance du site par le public » n'a eu, à ce jour, aucune suite. S'agirait-il d'un leurre destiné à créer l'illusion d'un projet de valorisation attestant d'une volonté de maintien de l'objet du classement ?

Aujourd'hui, en l'état du projet de comblement, seul le niveau supérieur serait directement accessible. L'accès au niveau intermédiaire -2- s'effectuera par le niveau inférieur -3- et pour ces deux niveaux, il faudra aménager de nouvelles voies d'accès réservées aux techniciens.

Questionné sur ce point, lors de la réunion du 11 mars dernier, le maire tout en réaffirmant sa volonté de valorisation des carrières a renvoyé la réponse à ces questions à un réexamen après la réalisation des travaux de comblement.

Le CSSM ne peut se satisfaire de cette réponse. Il attend du maire de Meudon qu'avant tout commencement des travaux il fasse étudier des amendements à l'actuel projet de comblement en confortant certains piliers ou galeries pour maintenir l'accès du public aux niveaux 1 et 2. C'est là une exigence minimale pour limiter les conséquences très négatives des choix opérés. À défaut, il faut redouter que le coût des travaux d'aménagement et de sécurisation des accès, une fois le comblement réalisé, ne conduise à l'abandon de tout projet d'accès des galeries au public. Resterait la possible exploration par des scientifiques, géologues, chercheurs, en empruntant des escaliers à crinoline.

Au-delà des aspects techniques, il ne faut certes pas se cacher que la valorisation des carrières n'est pas une entreprise facile. Il est d'autant plus regrettable que les travaux de sécurisation n'aient nullement intégré cet objectif de valorisation.

Le CSSM déplore également que n'ait pas été engagée une campagne de promotion du site dont le premier acte aurait pu être une visite des carrières par des personnalités du monde de l'entreprise, des arts et bien évidemment des élus des diverses collectivités locales susceptibles d'être parties prenantes à un futur projet qui impliquera la recherche du développement d'activités économiques exploitant le potentiel des carrières et apportant ainsi des concours financiers. La commune voisine d'Issy-les-Moulineaux possède pourtant plusieurs exemples d'initiatives privées ayant contribué à la mise en valeur économique de telles galeries de craie.

De telles initiatives auraient permis de répondre à ceux qui dénoncent de vaines promesses. Il ne reste que quelques mois pour leur donner tort et démontrer par des actes que les promesses d'une valorisation du site ne sont pas qu'une simple manœuvre destinée à faire accepter l'actuel projet.

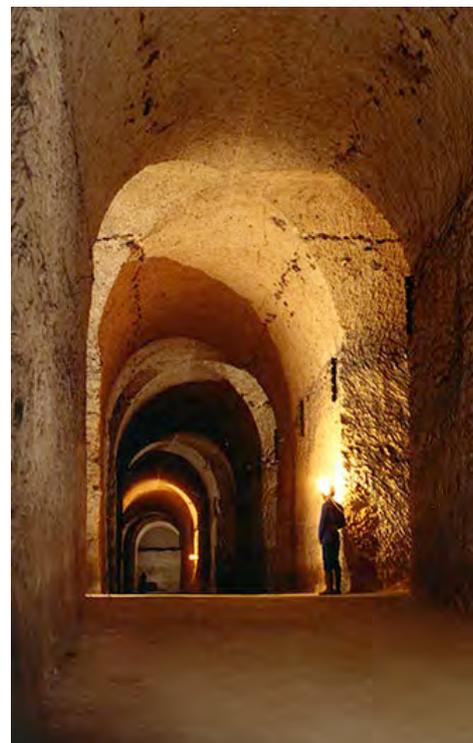
Denys Millet et Jean-Baptiste Delaporte

Une annonce porteuse d'une nouvelle dynamique ?

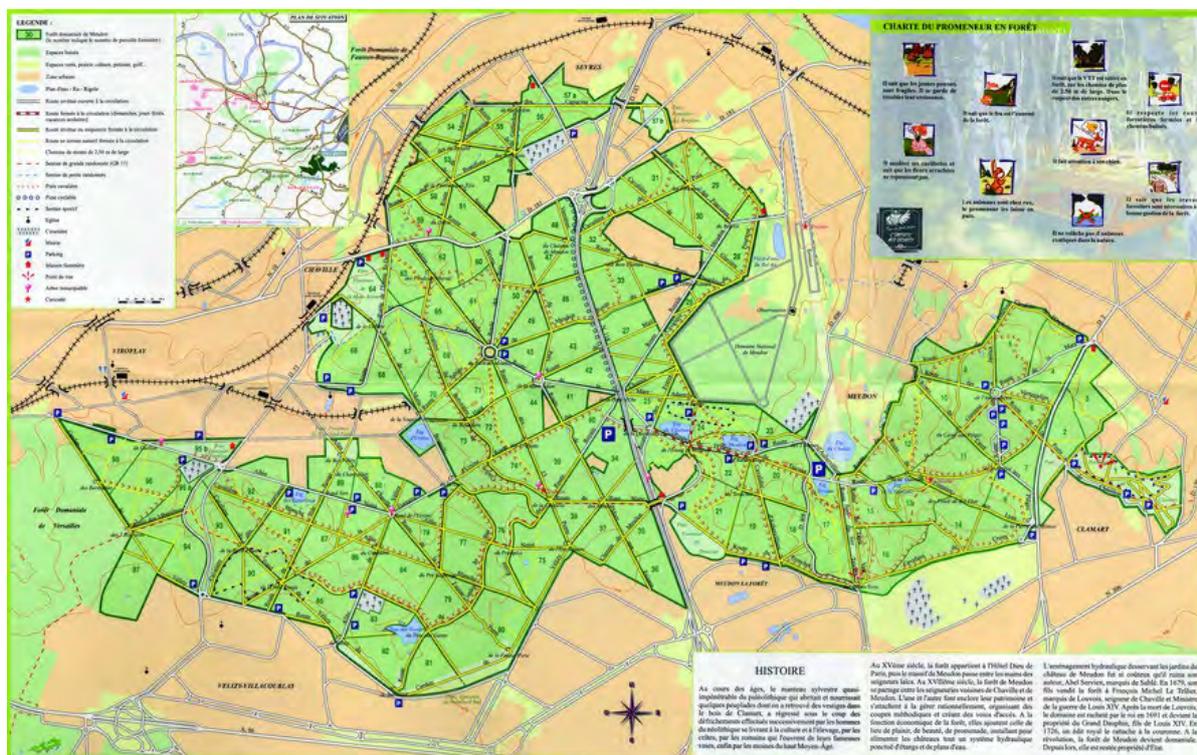
La colline Rodin est retenue pour la troisième édition du concours d'architectes « Inventons la Métropole du Grand Paris » organisé par la MGP parmi les 27 nouveaux sites à aménager.

Cette annonce ne peut, dans son principe, que satisfaire le CSSM qui est préoccupé par la sauvegarde du boisement de ce coteau visible depuis Paris et Boulogne. Il a émis le souhait d'un aménagement concerté avec les deux communes voisines de Clamart et d'Issy-les-Moulineaux. Son attente est celle d'un projet global de constructions de faible hauteur mixant logements, locaux d'activité et équipement publics, s'intégrant dans l'environnement et valorisant le paysage avec un parti architectural original.

Cette logique d'intégration devrait également conduire à inclure la valorisation des carrières dans l'appel à projet. Ce serait là un moyen de donner du sens aux promesses de valorisation faites par le maire de Meudon. Bien évidemment, l'attente des associations est celle de l'engagement d'un processus d'information et de concertation.



L'opération « FORÊT PROPRE » a fêté ses 40 ans



La forêt de Meudon (Plan ONF)

L'opération « Forêt Propre » est une longue histoire !

C'est en 1982 que l'idée d'une opération ponctuelle de nettoyage de la forêt par des bénévoles fait son chemin au CSSM. Déjà, à l'époque, l'ONF avait des difficultés pour faire le ménage dans la forêt.

**COMITE de SAUVEGARDE
des SITES de MEUDON**

FORÊT PROPRE

Si vous aimez vous promener dans la forêt, venez nous rejoindre pour nettoyer les allées et leurs abords

Samedi 5 avril 2014

Rendez-vous à partir de 14 heures

<p>MEUDON Maison forestière du Bel-Air Parking de l'Étang de Meudon (Restaurant "Terrasse de l'Étang") Parking de l'Étang de Trivaux Parc du Tronchet (Entrée Avenue Leclerc, à MLF)</p>	<p>SÈVRES Entrée du Cimetière des Bruyères, (Route des Postillons) Bois des Bruyères (Angle des rues C. Vernet et J. Gévelot)</p>
<p>CLAMART Parking de la place du Garde</p>	

**Goûter de l'Amitié à 16h30 entrée des ateliers
des Services techniques, à côté du Skate-Park,
Avenue de la Porte de Trivaux à Meudon**

Avec la participation de
OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
et des villes de
MEUDON, CLAMART, SÈVRES

C'est ainsi que la première opération « Forêt Propre » fut lancée le 12 juin 1982 par le CSSM avec le soutien de l'ONF et de la mairie de Meudon. Et depuis 40 ans, chaque année à l'arrivée du printemps, a lieu ce geste de protection de la nature et de la faune.

La forêt domaniale de Meudon couvre 1084 hectares dont 400 sur la commune de Meudon, et le reste sur Clamart, Sèvres, Chaville, Viroflay et Vélizy.

Pendant longtemps, l'opération « Forêt Propre » s'est limitée au secteur de la forêt situé à l'est de la N118 (côté Meudon), avec cette particularité que nous couvrons en plus la partie située autour de l'ONERA depuis le lycée Rabelais jusqu'à l'étang de Trivaux et le Tapis Vert qui se trouve sur Clamart. Nos moyens de communication se réduisaient alors à une affichette que nous distribuions dans les commerces et le bulletin du Comité pour annoncer l'opération. La participation tournait entre 120 et 200 personnes suivant que la météo était favorable ou non. Le goûter, offert par la mairie, était servi avenue de Trivaux

près des services techniques municipaux dans des conditions spartiates.



Aire de la forêt nettoyée par les équipes de Meudon en 2022

En 2015 un gros travail de communication a été accompli avec l'ONF et les services de la mairie. Nous avons démarché les élus des cinq autres villes qui se partagent la forêt pour les convaincre d'organiser à la même date une opération équivalente sur les secteurs de la forêt qui les concernaient. L'idée de créer une affiche commune attractive a été acceptée. Le service communication de l'ONF à Versailles s'est chargé de la réaliser. Nous ne sommes pas peu fiers d'avoir obtenu de faire collaborer six municipalités de couleurs différentes et situées sur deux départements.

L'opération a été annoncée sur tous les supports de communication de la ville. Une page Facebook a été ouverte ; il y est "posté" régulièrement des informations sur la vie de la forêt avec de très belles photos qui donnent envie de s'y promener.

Les effets se sont faits sentir immédiatement : la participation en 2015 a augmenté de 50 % à 325 participants, et la quantité de déchets ramassés a doublé. Et les années suivantes, l'opération a réuni entre 400 et 500 bénévoles sur Meudon, 800 à 900 sur l'ensemble de la forêt. Il nous a fallu étoffer les équipes d'accueil avec un quarantaine de volontaires pour gérer dans de bonnes conditions cette affluence qui se concentre sur un intervalle d'une heure et demi. La préparation de l'opération nécessite un gros travail de la part de l'équipe d'organisateur.

Désormais des classes et des associations font des nettoyages ponctuels dans la forêt. Cela montre un progrès réel pour la protection et le respect de notre environnement, de la faune et de la flore qui nous entourent et dont nous apprécions tant la présence près de chez nous.

Cette opération ayant aussi un objectif pédagogique, la mise en œuvre de cette journée est l'occasion d'informer sur la trop longue vie des déchets, certains pouvant rester des dizaines, voire des centaines d'années avant de disparaître. C'est aussi l'occasion pour les forestiers de rencontrer leur "public" et d'expliquer la gestion de leur forêt.





Forêt propre 2014 - photo Studio9

Les jeunes représentent environ la moitié des bénévoles ramasseurs, emmenés par leurs parents, leurs professeurs ou les animateurs de groupes scouts. Il vient aussi de plus en plus de groupes d'adultes dans le cadre d'associations ou de salariés d'entreprises qui se mobilisent sur la nature et l'environnement. Mais quel plaisir de voir des jeunes enfants revenir avec leur sac-poubelle à moitié plein, tout heureux d'avoir collecté quelques déchets, et nous dire «*Moi, je ne jetterai pas mes ordures par terre ; je les mettrai dans une poubelle* ». Ils se voient alors décerner un «*diplôme de nettoyeur émérite*».



Forêt propre : une affaire de famille
photo Studio9

L'organisation de l'après-midi repose sur des acteurs essentiels :

- les équipes de bénévoles, une quarantaine, qui assurent l'accueil, la distribution des gants et des sacs, le déploiement des "ramasseurs" en forêt ;
- les services de GPSO (Grand Paris Seine Ouest) qui fournissent les gants de sécurité et les sacs-poubelles mis à la disposition des "ramasseurs",
- les forestiers de l'ONF et les agents de GPSO qui, en dehors de leur temps de travail normal, collectent avec leurs camions les sacs de déchets rassemblés le long des chemins par les "ramasseurs" ;
- les services de la Mairie qui mettent à disposition un espace où a lieu le goûter de l'amitié en fin d'opération.

En deux heures, nous avons le temps de nettoyer les endroits les plus souillés de notre cadre forestier, en particulier les abords des étangs de Villebon et de Trivaux, les parkings, les allées principales et la route Royale dans la zone du Bel Air, l'allée du Tronchet qui borde Meudon-la-Forêt sur toute sa longueur depuis la route des 7 tournants jusqu'au lycée de Villebon, les abords de la tour hertzienne.



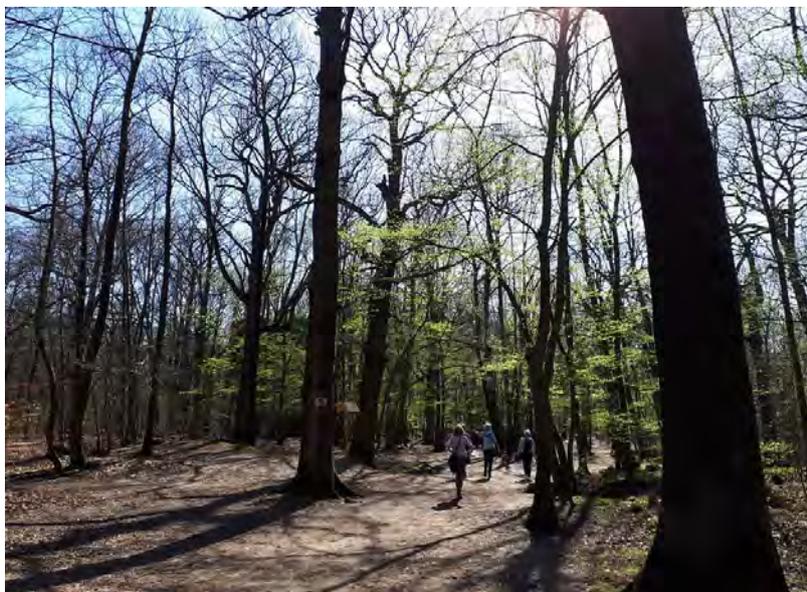
Une récolte fructueuse en 2013 ! (photo : Leguet)

La nature des débris et objets ramassés a évolué dans le temps. Avant l'organisation de tournées régulières des encombrants et la création d'une déchetterie, nous trouvions beaucoup d'objets allant de gros articles ménagers à des éléments de voiture ; le tonnage ramassé variait alors entre 4,5 et 5,5 tonnes.

Aujourd'hui, nous déterrions moins de "monstres" ; l'essentiel des déchets est constitué de sacs plastiques, canettes, emballages divers (beaucoup d'origine fast-food), bouteilles et papiers. De ce fait, le tonnage a baissé et se situe aux environs de 4 tonnes, tout en représentant un volume très important de l'ordre de 20 m³. Cette baisse n'implique pas que le travail de ramassage soit

plus aisé, bien au contraire, car les éléments légers se dispersent plus dans la nature. En 40 ans, nous avons ramassé plus de 150 tonnes de déchets.

L'opération « Forêt Propre » de Meudon fait partie maintenant de la vie meudonnaise, et certains se renseignent très tôt dans l'année pour en connaître la date. Avec le temps, elle a fait des émules ; et on en voit dans beaucoup de forêts d'Île-de-France. Elle reste néanmoins la plus importante, aux dires des forestiers de l'ONF.



Quel plaisir, au lendemain de cette journée d'aller se promener en forêt dans un environnement propre, dégagé d'un maximum de déchets.

Ceci n'est sans doute qu'une goutte d'eau dans notre attachement à la protection de la nature ; petite goutte récompensée en 2003 par la Préfecture de la Région Île-de-France au titre de « Merci la Planète » catégorie déchets.

Pour suivre l'actualité en forêt de Meudon et vous remplir les yeux de jolies photos, rendez-vous sur la page Facebook <Forêt-Propre-Meudon>. Vous y découvrirez toutes les petites bêtes, les petites fleurs et les grands arbres qui peuplent ce magnifique espace.

Jean-Baptiste Delaporte
(basé en partie sur un texte de Dominique MOREAU et Gérard ADER)



Logos de tous les partenaires engagés dans l'opération « Forêt Propre »

Quelques récoltes de « Forêt Propre »



Photos Danièle Rabain, Gérard Ader, Gilles Fiant (<https://www.facebook.com/Forêt-Propre-Meudon-746700635383873/>)

Brèves

Par Michel Jantzen, Christian Mitjavile et Michel Riottot
(Voir aussi notre site <http://www.sauvegardesitemeudon.com>)

Île Seguin (C. M.)

Suite aux différents recours entrepris par le CSSM en liaison avec d'autres associations contre le précédent projet « DBS », un nouveau projet « Vivaldi » a été proposé par Bouygues. Ce nouveau projet présente différentes améliorations par rapport au précédent projet avec notamment une réduction de 10 % des surfaces à construire. Il n'en demeure pas moins très massif (119 000 mètres carrés dont 113 000 de bureaux) et défigurerait très significativement ce beau site emblématique de l'Île-de-France. Une enquête numérique auprès du public (« PPVE ») effectuée début 2022 par la mairie de Boulogne a confirmé l'opposition massive des riverains ; les critiques négatives ont été nombreuses (73% des 752 avis) et très argumentées.

En outre, compte tenu de la dégradation forte du marché, la construction de nouveaux bureaux ne paraît plus justifiée ; les compensations en logements prévues par Boulogne et par Bouygues dans d'autres zones semblent insuffisantes.

C'est pourquoi le CSSM s'oppose dès maintenant à la décision d'agrément de ces nouveaux bureaux qui est nécessaire pour ce projet. En liaison avec d'autres associations, après avoir effectué sans succès un recours gracieux contre cette décision, nous envisageons un recours contentieux. Par la suite, si malgré tout les permis sont délivrés, le CSSM envisage également de s'y opposer, également par recours.

PLU modification n°8 (C. M.)

Une dernière modification du PLU de Meudon n°8 est envisagée par la Mairie. Elle précédera le futur nouveau PLU Intercommunal ou PLUI qui couvrira tout GPSO.

Une enquête a été faite par GPSO pour préparer dès maintenant ce PLUI ; cette enquête confirme que la préservation des espaces verts, des sites et des paysages est un enjeu majeur pour les Meudonnais. En outre le CSSM a montré que la densification en cours à Meudon dépassait de loin les objectifs prévus par le SDRIF (schéma directeur de l'Île-de-France).

Dans ce contexte, le CSSM va intervenir une fois de plus pour faire limiter les hauteurs dans les quartiers pavillonnaires, notamment des coteaux de la Seine et du Val, afin d'y éviter la construction de nouveaux immeubles.

En outre le CSSM va réitérer son souhait de PLU très limités sur les sites importants de la colline Rodin et de l'ONERA.

Villa Schacher (C. M.)

En liaison avec deux autres associations (VAM et CDAC), nous poursuivons nos efforts pour protéger ce site remarquable au sein d'un quartier de grande qualité ; les différents recours contentieux sont en attente de jugement.

Le promoteur a déposé quatre permis modificatifs en début d'année. Cependant les modifications sont mineures et ne changent pas le dossier au fond.

Il apparaît d'autre part qu'il n'y a toujours pas de repreneur pour la villa elle-même dont

l'environnement pourrait être très dégradé par les nouvelles constructions prévues en contre-bas le long de l'avenue Marcellin Berthelot. Cela confirme nos appréhensions : il aurait mieux valu selon nous ne délivrer des permis que si une solution globale et cohérente avait été actée pour l'ensemble de la propriété.

Bellevue se densifie et le site du CNRS se rétrécit (M. R.)

Meudon perd ses emplois scientifiques depuis longtemps...Ils n'intéressent pas les collectivités territoriales car les centres de recherche ne paient pas d'impôts et, horreur, occupent des sites prestigieux enviés par les promoteurs immobiliers.

Le CNRS est né à Bellevue en 1939 succédant à l'Office des Inventions qui s'y déployait depuis 1922 dans les locaux de la danseuse Isadora Duncan. Ce site de plus de deux hectares a vu bien des inventions et des découvertes faire sa réputation. Mais hélas, autant les monarques voire les despotes sont célébrés et leurs œuvres encensées, autant la création scientifique laisse indifférents nos élus. Ainsi, un administrateur du CNRS de Bellevue a contacté en 2010 des promoteurs immobiliers avec l'aval de sa direction générale. De cela est né le partage du site de Bellevue en deux via une perpendiculaire à la rue Marcel Allégot. Un projet immobilier de 227 appartements de standing occupant des petits immeubles étagés en gradins dans la pente de la colline devrait voir le jour rapidement, tous les recours ayant été déboutés. La partie gauche en regardant Paris est cédée et les locaux administratifs, de recherches et la cantine vont disparaître, la partie droite restant uniquement pour les services administratifs et la photothèque du CNRS.

Le CSSM a demandé lors d'un recours gracieux en 2014 que le site futur et ses sentiers soient ouverts à tous pour pouvoir rejoindre le sentier des Lacets et aller à la station Brimborion du tram T2 ou en bords de Seine, que les immeubles respectent la courbe de la colline et que le trafic automobile issu de ce nouveau parc immobilier soit géré au mieux.

Table d'Orientation (M. J.)

Le projet de table d'orientation est désormais dans les rouages administratifs. L'implantation de cette table doit en effet faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des administrations compétentes. Après un patient travail de dessin qui fut pour moi un réel plaisir, je tiens à remercier et à féliciter celles et ceux qui m'ont prêté leur concours :

- *Pierre-Alban Gauch*

Photographe amateur de talent, résidant à Meudon, qui réalisa le cliché panoramique de l'horizon parisien dont l'interprétation est à la base de cette représentation.

- *Jocelyne Guimard et Éric Thirion*

Amie et Meudonnaise de longue date qui fut un temps lointain associée à mon secrétariat, pour la première, typographe de profession pour le second. Ils se sont chargés des textes, patient travail de typographie remis bien des fois sur le métier pour parfaire : ponctuation, majuscules, traits d'union, virgules, accents, points et autres pièges de la langue française, signes souvent négligés dans les écrits courants, mais présentement impératifs.

- *Isabelle Barbett-Desmazieres*

Ancienne et ultime collaboratrice de mon agence, elle réside aujourd'hui dans le Val de Loire où elle crée des jardins et dessine des paysages. Elle a suffisamment vécu à Meudon pour garder en mémoire les nuances du ciel et des lointains paysages parisiens. Par la technique du crayon, elle apporta la couleur, note de réalisme et d'élégance à ce panorama.



©Magdaleyna Labbé

Une galerie des carrières Arnaudet

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

CSSM, 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

Site web : www.sauvegardesitemeudon.com

Courriel : sites.meudon@wanadoo.fr

Directeur de la Publication : Christian Mitjavile

Responsable de la rédaction : Nicole Meyer-Vernet

Impression : PRD

Dépôt légal : avril 2022 - N° ISSN 1147-1476